Savignac Info #18

Bulletin Municipal

Janvier 2024

2024

Le meilleur et plus encore

Recensement, adressage, ordures ménagères, PLUI : 2024, année débordante de nouveautés et de changements. Dans ce numéro, vous trouverez des informations pratiques qui vont, pour certaines, nous obliger à changer nos habitudes.

Le recensement *va avoir lieu du 18 janvier au 17 février, impératif pour mieux nous connaître. Le résultat devrait acter la poursuite d'une croissance démographique significative.*

L'adressage. *Nous en parlons maintenant depuis deux ans, l'été prochain, il devrait, enfin, être effectif.*

Les ordures ménagères et le tri sélectif. *Première réforme à l'ordre du jour de cette année qui débute. Il va falloir modifier notre approche et nos habitudes par rapport à la gestion de ceux-ci.*

L'école, *toujours en mouvement pour les 91 enfants qui s'y presse. Outre les activités studieuses, de nombreuses animations les attende, qu'elles soient ludiques, santé-sécurité, sportives, ou encore, Jeux Olympiques oblige, ouverture sur le monde, notamment vers les Pays participants.*

Nous nous retrouverons le dimanche 21 janvier, à 11 heures, à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux municipaux, dresser les perspectives d'avenir et partager un moment convivial autour d'un apéritif.

Alors pour l'équipe municipale, au seuil de cette nouvelle année 2024, le moment est venu de souhaiter à tous, vos familles et vos amis, le meilleur et bien plus encore. Bonheur et santé sont des vœux indispensables que je vous adresse. Belle et heureuse année 2024.

À très bientôt,

Le maire,
Patrick Datchary.

AVEYRON
VIVRE VRAI

Etat civil

Se faire recenser à partir de 16 ans

Les jeunes français de plus de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile. Ce recensement est obligatoire et universel. À ne pas confondre avec les recensements de la population, organisés par l'INSEE afin de connaître la population officielle de chaque commune. Le recensement citoyen permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français. Cette réforme a institué un nouveau « service national » en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté ». Il se traduit par trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense, dans les classes de 3e et 1ère, le recensement à 16 ans, formalité effectuée à la mairie de son domicile, la JDC, (Journée Défense et Citoyenneté), à la suite de laquelle il sera remis un Certificat de participation.

Les personnes concernées sont tous les jeunes français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans. Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire. Cependant passé ce délai, elles doivent se déclarer auprès de la mairie (régularisation) avant leur 25e anniversaire. Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française entre 16 ans et jusqu'à 25 ans, elle doit se faire recenser dans le premier mois qui suit.

Les modalités de recensement : Il faut se présenter soi-même ou en cas d'empêchement, effectuer la démarche par l'intermédiaire de son représentant légal avec les pièces justificatives suivantes : une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport...), un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, impôts...), le livret de famille, la notice individuelle sera remise et devra être complétée (document indiquant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle). D'autres justificatifs pourront être demandés en fonction de la situation de l'intéressé.

L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche. Attention : La mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation.

Elle ouvre des droits : se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.) être inscrit d'office sur les listes électorales, si les conditions légales sont remplies.

Etat civil 2023

- **Avis de naissances : 4**
- **Reconnaissance conjointe anticipée (père et mère) : 1**
- **Transcriptions de décès : 7**

Prévention de la dépendance

ICOPE : « Soins intégrés pour la personne âgée » est un programme de prévention du vieillissement qui s'adresse aux personnes de 60 ans et plus autonomes et en bonne santé.

Le programme ICOPE a été développé par l'Organisation Mondiale de la Santé et est porté par le gérontopôle de Toulouse. L'objectif est de diminuer le nombre de personnes âgées dépendantes. C'est une nouveauté dans la mesure où il s'agit d'un modèle préventif avec une volonté de rendre le patient autonome et acteur de sa propre santé en surveillant (via une application) ses capacités fonctionnelles à savoir : la nutrition, la cognition, la vision, l'audition la mobilité et l'humeur.

J'ai 60 ans et plus comment puis-je faire le test ICOPE ? :

- Je fais le test en autonomie via l'application ICOPE MONITOR
- Je souhaite faire le test avec un professionnel de santé et je me rapproche de la maison de santé dont je dépends, ou de mon cabinet infirmier.

Pour tout renseignement sur ce programme,

appeler Isabelle TEXIER, secrétaire de la CPTS PoSaVi, au 07 87 31 33 31

Recensement 2024

Cette année, la commune est concernée par le recensement. Il aura lieu du 18 janvier au 17 février. Le recensement obligatoire permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement… De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement, ça se passe comment ?

À Savignac, le conseil municipal a nommé Marie-France Ricard coordonnatrice communale. Elle a déjà occupé cette fonction lors de recensements précédents. Elle est aussi l'interlocutrice de l'INSEE et de la Mairie durant la campagne de recensement. Recruté pour la même période, le deuxième agent recenseur est Denis Dutheil (voir présentation en encadré ci-dessous).

Une fois recrutés par la commune, tous les deux ont participé à une formation dispensée par l'INSEE. Ils vont effectuer une tournée de reconnaissance pour repérer les maisons et avertir les habitants de leur passage prochain. Entre le 10 et le 16 janvier, ils vont remettre à chaque famille un courrier afin de préciser les modalités du recensement.

Deux façons d'y répondre : soit par internet qui est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes pour leur remettre la « Notice internet » sur laquelle figurent leurs codes personnels uniques et les identifiants de connexion au site. Elles peuvent ainsi répondre directement au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans la maison. À ce moment-là, les agents recenseurs peuvent remplir le questionnaire avec les intéressés. Ensuite, la commune et l'INSEE vérifient la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Le recensement internet, c'est plus pratique !

L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser. Il leur propose de répondre par internet et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.

Les habitants se rendent sûr : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne », ils sont ensuite guidés pour répondre. Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'INSEE, les réponses par internet arrivent directement. L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population.

Les deux agents recenseurs

Marie-France Ricard, coordonnatrice communale, a déjà occupé cette fonction lors des deux recensements précédents. Native de Savignac, elle connaît bien le monde associatif, sportif et culturel et de nombreux habitants de toutes les générations.

Denis Dutheil, deuxième agent recenseur, recruté pour la même période, est originaire de Villefranche de Rouergue où il a fait ses études et joué au foot. Ancien professeur des écoles en région parisienne en disponibilité, il s'est installé dans le village l'été dernier. Il est musicien guitariste-chanteur, bien connu dans le milieu culturel.

Le maire demande à la population de réserver le meilleur accueil aux deux agents recenseurs

L'adressage, une démarche indispensable

Pour se mettre en conformité avec la loi de décentralisation du 21 février 2022 (loi 3DS) qui impose aux communes de remonter leur adressage, la commune a entrepris de lancer la dénomination des voies et la numérotation des maisons. La mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absentes) complique la localisation pour différents organismes de secours et de services.

Les quatre étapes de l'adressage

Depuis deux ans maintenant, en collaboration avec les services de La Poste, des élus planchent sur l'opération « Adressage ». Une démarche compliquée, fastidieuse et obligatoire, qui se passe en plusieurs phases. En réalité, quatre étapes sont nécessaires selon des critères précis, communs à toutes les communes :

- La première est de travailler sur la cartographie : tracé des voies, chemins et impasses.
- Ensuite, tout en restant dans la continuité de l'existant, il faut les nommer, puis identifier les maisons et attribuer un numéro selon la méthode métrique (les numéros correspondent à la distance entre le début de la voie et l'implantation de la maison).
- Lorsque le tout est validé par délibération du Conseil municipal et entériné par la Préfecture, la communication vers les habitants peut commencer, plaques et numéros sont mis en fabrication.
- Reste ensuite à installer les plaques des voies, puis distribuer les numéros aux résidants pour que chacun puisse les apposer sur leur boîte à lettres.

Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessité de disposer d'une adresse permettant une géo-localisation précise. Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit.

L'adresse est un bien public

La bonne qualité de l'adresse permet d'être localisé avec précision et, notamment en milieu rural, de bénéficier des premiers secours rapidement, SAMU, Pompiers, Gendarmerie, de l'aide à domicile, de la livraison de marchandises et de courriers. Ces services sont indispensables à une bonne qualité.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour la commune est une condition d'égalité entre les citoyens.

A l'issue de cette démarche votre nouvelle adresse vous sera communiquée par courrier, dans lequel vous recevrez votre numéro et l'ensemble des éléments de notification.

C'est quoi les 3DS ?

La loi du 21 février 2022 dite loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) a été publiée au Journal officiel du 22 février 2022. Elle consacre le principe de différenciation territoriale. Elle conforte les compétences des collectivités locales dans les domaines des transports, du logement ou encore de la transition écologique.

Au 1er janvier 2024, les communes doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet www.adresse.data.gouv.fr. Toutefois, une application différée est prévue pour les communes de 2000 habitants et moins, pour lesquelles la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le 1er juin 2024.

Ordures ménagères et tri sélectif

Depuis deux ans, les Aveyronnais déposent l'ensemble de leurs emballages en carton, papier, plastique, acier et aluminium dans la poubelle jaune. Une fois collectés, ces déchets d'emballages et de papiers sont acheminés vers ECOTRI, le centre de tri départemental basé à Millau pour être séparés par matière avant leur expédition vers des usines de recyclage.

Point sur les principales erreurs de tri et leurs conséquences on relève :

- **Les déchets inflammables :** les batteries, les piles, les appareils électriques et électroniques, les bonbonnes de gaz, les téléphones portables **présentent un risque majeur d'incendie ou d'explosion**
- **Les déchets coupants / tranchants :** le verre cassé, les rasoirs, les cutters, les outils de bricolage **présentent un risque de coupures et de blessures des agents**
- **Les déchets hygiéniques et piquants :** les seringues, les perfusions, les poches médicales, les masques souillés, les mouchoirs en papier, les couches-culottes, les tampons et serviettes hygiéniques, les pansements, les compresses **risquent de contaminer les agents par des virus ou bactéries engendrant des conséquences graves sur leur santé.**
- **Les déchets longs ou volumineux :** les câbles électriques, la ficelle agricole, la rubalise, les films de palette, les tuyaux d'arrosage, les sangles, les bâches, les rouleaux de tapisserie, les grands cartons et les tubes, les balais, les parapluies, les pneus **provoquent des blocages et des pannes. Ils dégradent également les convoyeurs ou tapis du process mécanique, obligeant un arrêt des machines durant plusieurs heures.**
- **Les textiles** : les couvertures, les coussins, les chaussures **peuvent occasionner des pannes de machines par les bourrages provoqués dans certains équipements de séparation de la chaîne de tri.**

- **Les produits dangereux** (soude, acide, produits décapants, produits chimiques toxiques, acides ou solvants...) : **contiennent des substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Ils sont à l'origine de brûlures sérieuses des agents ou de pollution.**

Pour rappel, ces déchets pourraient facilement être orientés vers les filières appropriées grâce à la vigilance et au civisme des habitants dans leur geste de tri. En effet, ces déchets peuvent être pris en charge en vue d'être recyclés, valorisés ou traités dans des filières dédiées quand ils sont apportés en déchèteries, ou dans des points de collecte spécifiques (magasin, pharmacie, borne textile, etc.).

Les erreurs à ne pas commettre !

Malgré des consignes de tri plutôt bien intégrées par les habitants, certaines erreurs circulent quotidiennement sur les tapis du centre de tri. Ces erreurs représentent 21 % du flux entrant, soit un poids moyen de 13,6 kg par habitant et par an. Un chiffre qui peut sembler élevé mais qui est à nuancer puisqu'une erreur de tri pèse généralement plus lourd qu'un emballage. Toutefois, certains de ces déchets non conformes sont problématiques et peuvent causer des dommages matériels ou blesser les agents de tri.

Les coûts engendrés par les erreurs de tri

Élèves, 3e Age, particuliers, 122 visiteurs présents lors de la venue du camion Tri-tour à Savignac en décembre

La présence d'erreurs de tri impacte l'ensemble des étapes de la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement. Elles sont souvent à l'origine de dégradations sur les équipements du centre de tri, sengendrant des coûts additionnels de réparation et entraînant des arrêts de l'exploitation. Par ailleurs, ces déchets non conformes doivent être réorientés vers la bonne filière de traitement induisant des coûts de transport et de traitement supplémentaires. Ces surcoûts impactent directement les collectivités et le SYDOM (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères).
Chaque mois, une caractérisation (prélèvement d'un échantillon de collecte) est effectuée pour chaque collectivité adhérente au SYDOM afin de quantifier le contenu des sacs jaunes de chaque territoire et de définir notamment la part de ces erreurs de tri. Cette caractérisation permet d'appliquer un tarif spécifique selon la qualité du tri de la collectivité afin d'encourager les bonnes pratiques.

Retrouvez plus d'infos sur :
trionstouslesemballages.fr ou au 05 65 68 34 49

La vie scolaire

Avec de nouvelles arrivées, petits changements pour la rentrée scolaire 2023/2024. La directrice, Floriane Dubarry, enseignante en classe des CE1 et CE2, a pris ses fonctions à l'école primaire. Elle est secondée pour ses décharges de direction, les lundis et mardis, par Nadia Miquel. Chargé et éclectique, un important programme d'activités est prévu, aussi bien dans les secteurs de la santé, le sport, les arts ou la culture. Les effectifs : 5 enseignants / 91 élèves.

Quatre mois de passés, de nombreux projets déjà réalisés

Année des Jeux Olympique oblige, la classe des CE découvre, de manière hebdomadaire, des traditions, anecdotes et monuments des nombreux Pays participants.

Sur le plan santé-sécurité, les moyennes sections ont bénéficié d'une sensibilisation aux écrans. Sur le même thème, les classes CE et CM vont avoir une intervention de responsables de la Ligue contre le cancer.

Hormis les CM, toutes les classes ont participé au « Festival de l'alimentation durable : C'est meilleur près de chez vous » à Toulonjac. Les petits ont travaillé sur le thème du pain avec la visite de la boulangerie Railhet et d'un moulin à farine. Les CP, sur le miel, avec l'intervention d'un membre de l'association des Ruchers de Villefranche. Enfin, les CE ont découvert la fabrication du fromage de chèvre avec la visite de la ferme du moulin de Vignasse à Loze.

Cathy et «ses petits» à la boulangerie Railhet

Les CE et CM se sont associés à la minute du silence le 16 octobre en présence du maire, en hommage à l'enseignant assassiné dans son établissement à Arras. Certains élèves étaient également présents à la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918, où les plus grands ont lu des poèmes.

Visite de la grotte préhistorique de Pech Merle dans le Lot pour les CM.

Les CM ont participé à une action proposée par les transports Gauchy sur l'éducation routière et complétée par une intervention de la MAIF et sa mini piste routière.

Visite du camion itinérant et ludique « Tri-tour » du Sydom (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères) pour faire découvrir aux élèves des quatre classes le tri sélectif et apprendre les nouvelles consignes de ramassage.

Le 22 décembre, pour terminer l'année en beauté, les élèves ont participé à Martiel à un spectacle de cirque, intitulé « Le cirque peut-être », il s'agissait d'une représentation de théâtre et cirque. En fin d'année ce sera au tour des élèves de pratiquer cet art avec des interventions hebdomadaires de la troupe « Piste au nez de la balle ». La représentation finale est prévue le mardi 2 juillet 2024, juste avant les grandes vacances.

La vie scolaire

Travail autour des chansons de Claude Nougaro

Les activités du futur

La classe des CM est inscrite dans un projet « Classe échecs ». Les enfants apprennent les différentes règles de ce jeu au fil du temps en complexifiant les stratégies.

Au printemps, les tous petits assisteront à un spectacle proposé par la compagnie « Pauses musicales » de Martiel.

Dans le cadre du label Eco-école, les classes travailleront durant l'année sur les énergies. Le travail déjà engagé les années passées sera poursuivi, notamment sur le thème de la santé et de la solidarité.

Sur le plan sportif et citoyen, les trois grandes classes participeront à des sorties piscine tout au long de l'année. Les classes participant à ces séquences de natation travailleront sur le handicap avec l'association « Tous baignent ». Toutes les classes à partir de la grande section participeront au « Grand Défi Vivez Bougez » au printemps.

Un projet important se met en place. Rédigé l'an passé, une subvention vient d'être obtenue, elle permet de rénover, aménager, faire fonctionner, et à long terme, ouvrir à tous les habitants un point lecture sous la cantine de l'école. En lien avec ce projet, les CM participent au jury des lecteurs 2024, à une rencontre de lecture à haute voix et un travail autour de textes de chansons de Claude Nougaro. Un intervenant de l'association Claude Nougaro est venu en novembre dernier présenter le concept.

Culture et patrimoine sont aussi au programme des GS et CP, avec un travail autour du thème du voyage dans le temps, en relation avec Justin Thérondel qui organise des visites sur les points historiques du village.

Les CE sont inscrits aux Olympiades de la lecture, proposée par l'édition « L'école des loisirs », dont le sujet est axé sur les JO.

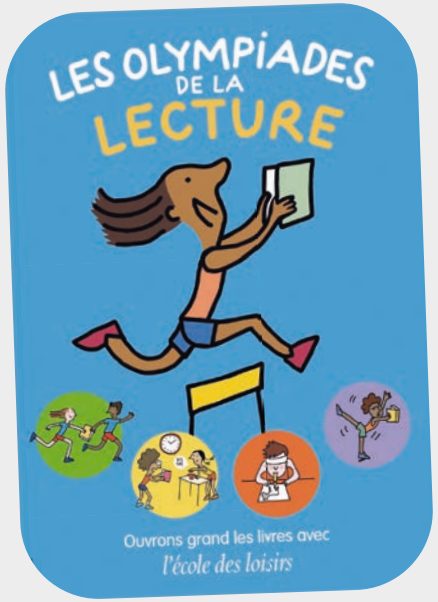

Le programme « Phare » de lutte contre le harcèlement à l'école sera abordé dans toutes les classes durant l'année afin de sensibiliser les élèves. Les termes et contenus seront adaptés en fonction des âges.

Les effectifs

Répartition des effectifs en quatre classes :

- **18 élèves** en maternelle (toute petite, petite et moyenne sections), enseignante Nathalie Carbonnel.
- **24 élèves** en grande section et CP, enseignante Sophie Germain. (tous les après-midi, 11 élèves de grande section vont en classe avec Nathalie Carbonnel afin de délester la classe pour mieux appliquer le programme des CP).
- **23 élèves** en CE1/CE2, enseignante et directrice Floriane Dubarry plus Nadia Miquel en décharge de direction.
- **26 élèves** en CM1/CM2, enseignant Christophe Louge-Soule.
- **ATSEM** : Cathy Bouyssou, Tania Vernet et Océane Bou.
- **Cantine** : Olivier Martins officie toujours en cuisine, où à la cantine près de 90 repas sont servis en trois services chaque jour.

Le bureau APE

Président : Camille Austrui /
Vice-président : Florian Benoist

Secrétaire : Frédérique Zoma /
Vice-secrétaire : Gwenaëlle Bondon
Trésorier : Alexandre Brunie /
Vice-trésorier : David Lopez

Une date à retenir, le 28 avril :
Grande randonnée pédestre associée à un trail, suivi d'un repas à la salle des fêtes.

Les horaires

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
- de 8 h 30 à 11 h 45 et 13 h 45 à 16 h 30 pour les classes de maternelle et CP.
- de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h 30 pour les classes de CE et CM.
- La garderie du matin à partir de 7 h 30 celle du soir jusqu'à 18 h 30.

Savignac vu par ses habitants

Près de 2 ans de collectage auprès de Savignacois, résidants ou natifs, ainsi que d'autres personnes ayant vécu sur la commune ou ayant participé d'une manière ou d'une autre à la vie du village. Justin Thérondel, passionné du patrimoine et d'histoire est en écriture d'un recueil comportant plusieurs thématiques parlant des origines du village. « *Il s'agit davantage d'un inventaire historique, géographique et ethnologique que d'une monographie* » précise Justin, et de prévenir « *ces recherches ne révèlent que de ma pure curiosité, ma soif de connaissances et mon intérêt pour le patrimoine rural* ». *Extraits :*

Archéologie (Arqueologia)

La commune a fait l'objet de plusieurs fouilles archéologiques menées par Christian Bénévent (1953-2012) de Guirole. Celles du Verdier et de Panissal ont été les plus documentées. Les découvertes s'étalent du IIème siècle avant J-C au XIIème siècle de notre ère.

***Barbat :** En 1879, découverte d'un bracelet en or par Julien Galan, labourant un champ situé à la Motte. Il fut vendu par Jean Galan (propriétaire à La Rouquette, décédé en 1887) à Labadie, bijoutier à Villefranche, au prix de 180 francs. Le bracelet était en or jaune massif martelé, en forme de cercle non fermé et pesant 82gr80. Peu après, il fut revendu à un voyageur en orfèvrerie de Paris. Il aurait été fondu. Grâce aux indications de Labadie, un croquis du bijou a pu être fait. Alexis Cabrol exécuta alors une reconstitution qui se trouverait au musée Urbain Cabrol.*

***Eglise :** En 1928, découverte de 3 sarcophages trapézoïdaux en grès munis de couvercle à quatre pentes. Dans l'un d'eux, aurait été trouvée une bague, aujourd'hui disparue. Au cimetière, des tombes mérovingiennes ont également été mises à jour au siècle dernier.*

Chez Tastayre (2022) sont conservés 2 sarcophages en grès, dont un complet. L'un des deux a été récupéré suite à la construction d'un hangar contre sa maison. Au vu des nombreuses tombes découvertes dans les alentours, on peut penser qu'il existait une église primitive à proximité.

***L'Auzéral (champ situé au Verdier) :** site occupé du Ier ou IIème siècle avant J-C jusque vers la fin du IIIème siècle après J-C.*
Mobilier gaulois. Puits. Céramique à vernis noir italique, fibule de Nauheim en bronze, monnaies à la croix et de la république romaine, as de Nîmes, meules…
Atelier de potier gallo-romain ayant fonctionné des années 10 à 30 de notre ère.

***Le Verdier :** Amphore. Trésor monétaire romain : monnaie émise entre 200 et 275 de notre ère, enfoui vers 275-276, lié aux invasions germaniques de cette époque.*

***Panissal :** En 1973, des travaux de remembrement près de la mairie ont mis au jour plusieurs sarcophages. Ce serait lors de ces travaux qu'un sarcophage a été récupéré par Abel Delmas (1904-1987) - dit « Casserole » - et son fils choqués par la façon de travailler de l'entreprise en charge du chantier. De 1988 à 1990, des fouilles archéologiques ont été réalisés suite aux travaux de construction de la halle polyvalente, on a pu en conclure ce qui suit :*
Habitat gallo-romain du Ier siècle au Vème siècle après J-C, puis abandon de l'habitat et installation d'une nécropole du Haut Moyen-Âge comprise entre le Vème et le XI-XIIème siècle, puis désaffection du cimetière et remise en culture avec la création d'un réseau de drainage au Moyen-Âge.
Ossements porcins, ovins, caprins, bovins et quelques coquilles d'huîtres attestées.
Présence d'andouiller de cerf et d'une rhynchonelle (fossile marin). Découverte d'un puisard.
10 tombes repérées pendant la durée des travaux : 7 en terre libre, 2 sarcophages en grès fin et gris provenant de St-Igest (Aveyron) ou Castanet (Tarn-et-Garonne), 1 coffre en dalles calcaires.
Seule la tombe se trouvant près de l'école a pu être fouillée entièrement. Le montant qui était cassé à disparu.

Enseignement (Ensenhament)

En 1852, l'école se fait dans une pièce rustique au milieu du village. Elle accueillait les garçons sous compensation financière. L'instituteur logeait à la « maison des sœurs ».

En 1859, l'école publique de garçons est créée sur la place.

En 1863, ouvre la première école libre (se situait à la « maison des sœurs »). Cette dernière a fermé en 1954. Elle était dirigée par des sœurs de La Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue.

En 1869, ouvre la première école publique de filles (a dû s'implanter sur celle des garçons).

En 1928, est créé le groupe scolaire tel qu'Ernest Mouysset (1905-1987) le décrit en 1941. Le maire de l'époque était alors Jean-Baptiste Olié (1872-1938), et a réussi à faire nommer sa fille : Philomène comme enseignante. Or, il était interdit d'enseigner sur sa commune de résidence.

Déambulations historiques

D'une durée de deux heures, sur environ 3 km, Justin organise également des déambulations historiques, dans le Bourg, en Français et Occitan. Participation libre.
Renseignements et inscription
07 82 66 88 56 /
justin.therondel@gmail.com

En cours de préparation, accompagné de photos ou dessins d'époque, dans quelques mois, un livre sur le patrimoine et l'histoire de la commune, intitulé « *Savignac, son histoire raconté par ses habitants* » sera édité.

Bulletin municipal
« Savignac Info »
Mairie - 12200 Savignac
Tél 05 65 45 27 34

Directeur publication : Patrick Datchary
Coordination : Alain Marsan
Contact : Secrétariat de mairie
Email : mairie-savignac@orange.fr
Site : www.savignac-aveyron.com
Tirage : 380 ex

CGI Graphic - La Repro Villefranchoise
12260 Salles-Courbatiès - 05 65 81 75 20

Flashez pour plus d'infos !

www.savignac-aveyron.com